

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf le vingt trois janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur MAILLE Antoine, Maire ;

Etaient présents : ÉDELIN R, DESORMEAUX G, DAGUIN R, LIGNEL G, MAILLE A, DESLANDES M, CUADRADO K, DUTOT F, GROUSSARD P, PILAT A, LAIZÉ G, RUAUX JC, BIANCHI M.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BÉRANGER D, BLIN C.

Date de convocation : 16 janvier 2019

Date d'affichage : 24 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 - Travaux neufs de voirie 2019 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Délibération n°2019-01

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant - projet sommaire de travaux de voirie communale qui comprend trois tronçons de voirie communale : -1 sur la voie communale dite de la route de La Chapelle-Hareng pour une longueur de 705 mètres à partir de son intersection avec la route de l'Hôtellerie jusqu'à la limite de la commune - 2 sur la voie communale dite chemin des renards sur une longueur de 137 mètres et - 3 sur la voie communale dite du chemin du lieu du bois (VC de la longueraie) 160 mètres. Cet avant-projet s'élève à la somme de 58 250.00 € HT, soit 69 900 € TTC pour des travaux neufs de re-profilage et de rechargement de ces tronçons de voirie,
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'exécution de ces travaux, dans la rubrique « Travaux de voirie »
- D'inscrire ces travaux au budget 2019 de la commune et s'engage à financer ces travaux pour une part à l'aide de la subvention sollicitée, des fonds disponibles de la commune et d'autre part par recours à l'emprunt

2 - Recensement de la population – indemnités kilométriques aux agents recenseurs

Délibération n°2019-02

Vu la délibération n°2018-32 en date du 28 novembre 2018 portant création de deux emplois d'agent recenseur, et fixant leur rémunération,

Vu l'arrêté n°2018-33 du 6 décembre 2018 portant nomination de deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population en 2019,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'allouer une indemnité kilométrique de 0.25 € du kilomètre, par kilomètres parcouru au cours de la collecte.

3 - Subventions communales – Budget 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'allouer au budget 2019 les subventions suivantes :

- Amicale de anciens combattants de Marolles L'Hotellerie : 300 €
- Le club du 3^{ème} âge de la Marotellerie : 400 € plus le prêt de la salle en semaine
- L'association Marolles Sports et Loisirs : 400 € plus la mise à disposition de la salle polyvalente trois week-end dans l'année (prêt salle, vaisselle et électricité)
- L'association des parents d'élèves de Marolles : 400 € plus 1250 € pour les classes de découvertes ; ainsi que la mise à disposition de la salle polyvalente trois week-end dans l'année (prêt salle, vaisselle et électricité)
- L'association de la ligue contre le cancer, le comité du Calvados : 150 €
- L'association Art sacré du Pays d'auge, patrimoine culturel : 140 €
- L'association du Refuge Animal Augeron : 720 €
- La Fondation du Patrimoine délégation régionale de Normandie : 140 €
- L'association de Portage de Repas ADMR la Vie de la Dives : 400 €

Le montant total de ces subventions sera inscrit au budget 2019 soit la somme de 4 300 € au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations.

4 - Renouvellement lampadaire accidenté Délibération n°2019-04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un lampadaire situé à l'intersection de la route du château et de la route de Courtonne dans le bourg a été accidenté.

Le SDEC a qui la compétence éclairage public a été déléguée, a été consulté et a donné son accord pour la réalisation du renouvellement du lampadaire référencé 01-024

Le conseil municipal accepte le projet du SDEC dont la contribution de la commune s'élève à la somme de 1 158.98 € correspondant au montant du devis de 2 139.65 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

Cette somme sera inscrite au budget 2019 de la commune en section de fonctionnement au compte 65541: contributions fonds compensation charges territoriales pour un montant de 1 158.98 €

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la commune.

5 – Travaux carrefour du May

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de création d'un rond-point (giratoire) au carrefour du May à l'intersection de la RD 613 et la RD 143a vont commencer à la mi-mars. La période des travaux se poursuivra jusqu'à la fin juin. La circulation sera alternée avec neutralisation (feux) et sera rétablie la nuit au cours des différentes phases de travail. C'est l'Agence Routière Départementale de Saint-Pierre sur Dives qui dirige le déroulement des travaux.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.